



PIGNY

Téléphone : 02 48 69 31 45

Mail : mairie@pigny18.fr

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Réunion du Conseil Municipal du 05 juin 2026 à 18h00

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Excusés : 1

Absents : 0

Date de la convocation :

01/06/2026

Secrétaire de séance :

N° interne de l'acte :

2026-030

Le vendredi 5 juin 2026, le Conseil Municipal de Commune de Pigny s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Pigny.

Membres présents :

Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Céline HENG, Christine LOUBEYRE, Nathalie RIOU, Thierry MALOUX, Cathia DUCROCQ, Adeline HIREL TRIBALAT, Vincent HUBERT, Julie JEANPIERRE, Stéphane RIBOT, Laëtitia VERDIER, Vincent BLANCHET

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Michel MONTEL (donne pouvoir à : Laëtitia VERDIER)

Membres Absents :

Règlement d'attribution des subventions communales aux associations

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-4, L.2121-29 et L.2311-7 ;

Vu l'article 81 de la loi du 29 janvier 1993 relative à la transparence des procédures publiques et à la prévention de la corruption ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et ses articles 9.1, 10 et 10.1 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Considérant l'importance du tissu associatif dans l'animation de la vie locale notamment dans le développement des activités culturelles, sportives, sociales, éducatives et environnementales ;

Considérant la nécessité de définir des règles objectives et transparentes d'attribution des subventions communales aux associations ;

Qu'il convient de ce fait d'élaborer un règlement d'attribution des subventions municipales aux associations ;

Certifié exécutoire le :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié sur le site <https://pigny.fr> le :

Ce règlement (annexé à la présente délibération) précise notamment :

- les champs d'application
- les associations éligibles
- Les obligations administratives et comptables pour les associations
- Le reversement d'une subvention à un autre organisme
- La catégorie d'association
- les critères de choix
- la présentation des demandes de subvention
- les modalités de versement de la subvention
- en annexe le formulaire type de demande de subvention

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **adopte à l'unanimité** le règlement d'attribution des subventions communales aux associations.

Adopté à l'unanimité

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

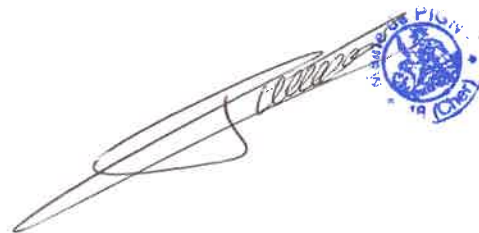
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Secrétaire de séance,
Patrick PARFAIT



Le Maire,
Patrick RICHARD



Certifié exécutoire le :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié sur le site <https://pigny.fr> le :